

# PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

**Jeudi 05 septembre 2024**  
**Maison Commune, 55 rue Principale**

Par convocations individuelles adressées le vendredi 30 août 2024 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le jeudi 05 septembre 2024 à 20h.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. EPF Alsace : demande de rétrocession totale et anticipée au profit de la collectivité
5. Urbanisme : rapport local triennal sur l'artificialisation des sols pour la période 2021-2023
6. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
7. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau
8. Rapport annuel 2023 sur le Grand Cycle de l'Eau dans le périmètre de la Basse-Zorn
9. Rapport annuel 2023 sur la gestion des déchets
10. Rapport annuel d'activités 2023 de la société ES
11. Points divers

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune 55 rue Principale.

### **Etaient présents :**

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING

### **Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER  
Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Géraldine FURST

### **Absents sans pouvoir :** Mme Carole METZ, M. François LAEUFER

Le quorum est atteint. M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette séance du Conseil Municipal. Mme Sabine KROMMENACKER est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire présente au conseil Mme Stéphanie FREUDENREICH qui a été recrutée par la commune comme la nouvelle bibliothécaire, en lieu et place de Nadine KRAEMER qui partira à la retraite le 1<sup>er</sup> octobre. Mme Stéphanie FREUDENREICH prendra ses fonctions le 17 septembre prochain.

## **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024.

## **2) Communications du Maire**

### **Agenda**

Samedi 13 juillet	20h30	Célébration de la Fête Nationale – Place de la Mairie Soirée dansante à l'ELF organisée par la SA Athlétique Gries
Lundi 22 juillet	15h	Passage du jury du fleurissement d'Alsace (ADT)
Vendredi 26 juillet	17h	Cours de taille d'été (arboriculteurs) – Verger-école
Mercredi 07 août	08h30	Commission « Fleurissement » - Tournée du jury maisons fleuries
Vendredi 16 août	19h	Soirée Jeux – Bibliothèque
Vendredi 30 août	08h	Pré-rentree des enseignants
Samedi 31 août	19h	Soirée « S'Bombier Fescht » de l'Amicale des Pompiers de Gries- Kurtzenhouse à la salle polyvalente de Kurtzenhouse
Dimanche 1 <sup>er</sup> septembre	10h	Inscriptions au Tennis-Club saison 2024-2025
	12-18h	Loto Bingo de l'Association « Les 4L de Cigognes » à l'ELF 45 <sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Gries in des Pfalz
Lundi 02 septembre	08h	Rentrée scolaire
Jeudi 05 septembre	20h	Conseil Municipal

### **DIA**

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le bien suivant :

<b>Section 2 n° 22 et 57/22</b>	95, rue Principale	Surface terrain et maison : 4a 10ca	Prix : 210 000 €
<b>Section 6 n° 284/32</b>	75, rue de Bischwiller	Surface terrain et maison : 2a 65ca	Prix : 144 000 €
<b>Section 9 n° 1/30</b>	2, rue des Prés	Surface terrain et maison : 2a 07ca	Prix : 100 000 €

## **3) Rapports de commission**

**Commission « Espaces verts, Fleurissement, Forêt »** le 07 août 2024 à 8h30 avec une tournée à vélo pour la sélection et la notation des maisons fleuries dans le cadre du concours communal 2024.

#### 4) Rétrocession totale et anticipée au profit de la collectivité

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

**Vu** le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

**Vu** les statuts du 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 03 décembre 2021, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition du bien situé 68 rue Principale à Gries, figurant alors au cadastre :

Section	N°	Lieudit - Adresse	Nature	Zonage	Surface		
					ha	a	ca
08	35	68 Rue Principale	Sol	UA1		29	47
08	35	68 Rue Principale	Sol	Uj		9	30
<b>Superficie totale</b>					<b>38,77</b>		

**Vu** la convention pour portage foncier signée le 16 décembre 2021 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de six (6) ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

**Vu** l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 21 décembre 2021 par Maître Patrick METZ, Notaire à ROESCHWOOG ;

**Vu** le démarrage de travaux de réhabilitation des bâtiments existants, la construction d'un nouveau bâtiment et l'aménagement des espaces publics programmé pour le premier trimestre 2025 ;

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder à l'acquisition totale et anticipée de la parcelle cadastrée section 8 numéro 35, d'une superficie totale de 38,77 ares, moyennant le prix de quatre cent seize mille quatre cent dix euros et trente-deux cents (416 410,32 € HT), en vue de réaliser un projet de restructuration globale du site afin d'accueillir la bibliothèque municipale, un périscolaire de 50 places, et l'aménagement d'un espace d'animations en préservant le patrimoine naturel existant ;
- **S'ENGAGE** à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace diminués le cas échéant, des annuités perçues ;
- **S'ENGAGE** à porter les crédits nécessaires au budget communal ;
- **AUTORISE** l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **5) Rapport local triennal sur l'artificialisation des sols pour la période 2021-2023**

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a établi en son article 194 une trajectoire visant à atteindre l'absence d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.

Pour parvenir à cet objectif, plusieurs tranches de réduction du rythme de l'artificialisation des sols sont prévues. La première tranche s'étend de 2021 à 2031 et se base sur la consommation effective d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) de 2011 à 2021. La consommation d'ENAF s'entend comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés. L'aménagement et la construction de terrains situés au sein d'espace déjà urbanisés ne constituent pas de la consommation d'ENAF.

Afin d'assurer le suivi du rythme d'artificialisation des sols, l'article 206 de la loi précitée dispose que : « Le maire d'une commune (...) doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, présente au conseil municipal (...) au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes. »

Ce rapport rend compte de :

- La consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur le territoire couvert ;
- La part de cette consommation au regard de la superficie du territoire couvert ;

Compte tenu de ces éléments, sur la commune de GRIES, la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021-2023 s'élève à 0 hectare, soit 0% de la superficie du territoire couvert. Cette consommation ne peut être distinguée par type d'ENAF faute de données. À partir de ce rapport, annexé à la présente délibération, le conseil municipal ne formule aucune observation.

**Vu** la Loi « Climat et Résilience » n° 2021-1104 du 22 août 2021, et notamment son article 206

**Vu** le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'ADOPTER** le rapport communal sur l'artificialisation des sols pour la période 2021-2023

## **6) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Le Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin a transmis à la Communauté de communes, son rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2023. Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 24 mai et doit être présenté au Conseil Municipal.

Le SDEA gère **7 049 abonnés** sur la Communauté de Communes pour **17 723 habitants desservis**.

Volume de **786 316 m<sup>3</sup>** assainis, soit 111m<sup>3</sup> assainis / abonné / an

De nombreux ouvrages sur le territoire : STEP à Weyersheim (capacité 15 255 m<sup>3</sup> par jour, 30 000 équiv-hab.), 20 bassins d'orage (dont 5 eaux pluviales strictes) ; 73 déversoirs d'orage ; 37 stations de pompage ; 4 132 bouches d'égout ; 138.71 kms de réseaux communaux et 20.13 kms de réseaux intercommunaux

Prix (part variable) du service « assainissement » par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : **2.29 €**

Travaux d'entretien des réseaux communaux et intercommunaux : 140 tonnes de sables extraits du réseau ; 21.49 kms de réseaux curés ; 75 nettoyages de stations de pompages ; 4 375 bouches d'égout vidangées ; 16 débouchages de branchement ; 13 surverses équipées en autosurveillance.

Travaux 2023 à Gries :

- Rue principale : remplacement d'une pompe et de la technologie du poste de pompage ;
- Rue du Presbytère : remplacement de la mesure du bassin d'orage et de l'échelle d'accès à la chambre à vannes du poste de pompage.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,*

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

- Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2023, relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement.

## **7) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau**

Le Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) du Bas-Rhin a transmis à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn son rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2023. Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 24 mai 2024 et doit être également présenté au Conseil Municipal.

Le SDEA gère 6 081 abonnés sur la Communauté de Communes pour 15 132 habitants desservis

Volume : 736 772 m<sup>3</sup> consommés, soit 49 m<sup>3</sup> consommés en moyenne par habitant et 121 m<sup>3</sup> consommé en moyenne par abonné.

Les gros consommateurs sont les entreprises APM, Charcuterie Schmidt, charcutiers d'Alsace, Bretzel Burgard.

Plusieurs ouvrages sur le territoire : 4 puits, 1 réservoir d'une capacité totale de stockage de 1 200 m<sup>3</sup>, 4 unités de désinfection, 120.664 kms de conduites.

Capacités de production : volume prélevé journalier moyen : 2 225 m<sup>3</sup> par jour (capacité journalière maxi de 7 920 m<sup>3</sup>). Les capacités de stockage : volume utile des réservoirs : 1 000 m<sup>3</sup>.

Qualité de l'eau : d'après les analyses réalisées par l'ARS (31 prélèvements par an), l'eau distribuée aux abonnés est de très bonne qualité microbiologique, très dure et moyennement nitratée. Concernant les pesticides, un dépassement ponctuel des limites réglementaires a été observé en février 2023 par un métabolite de pesticides sur le forage 4 de Bietlenheim et le réseau de Geudertheim. Les traces sont mesurées à des teneurs inférieures aux seuils sanitaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs. L'ARS a donc accordé une dérogation pour 3 ans permettant la distribution de cette eau, qui peut être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.

Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE : part fixe : 18.29 € HT/an ; part variable : 1.21€ HT/an le m<sup>3</sup>  
Prix du service « eau potable » au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 1.81 € TTC

613 appareils de défense présents contre l'incendie, et 6 063 compteurs au total.

Une rupture a été constatée sur une conduite principale du réseau (rue Principale) le 24 février 2023 à Gries. Pas de travaux sur les réseaux et ouvrages en 2023 à Gries.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau,*

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

- Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2023, relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau.

## **8) Rapport annuel 2023 sur le Grand Cycle de l'Eau (GCE) du Territoire Basse-Zorn**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SDEA a la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », dite « GEPU », qui se situe au cœur des enjeux sur :

- Le durcissement des exigences en matière de conformité des systèmes d'assainissement ;
- Le déracordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement
- L'urbanisme et les contraintes liées à la politique « ZAN ».

Le Grand Cycle de l'Eau du territoire Basse-Zorn concerne 7 communes, 2 bassins-versants (Zorn Landgraben et Moder), 3 principaux cours d'eau (Zorn, Weihergraben et Lohrgraben). La population est de 17 887 habitants, pour une surface de 81 km<sup>2</sup> du périmètre et 130 km de linéaire de cours d'eau.

Il y a 43 ouvrages qui ont été recensés faisant obstacle à l'écoulement de l'eau, dont 17 prioritaires.

Pour la partie Nord du Territoire, le bassin du Wachgraben présente un état de dégradation marqué de sa qualité de l'eau limitant les conditions d'accueil de la faune aquatique (manque d'oxygène, charge organique). De ce fait les indicateurs biologiques de la qualité du milieu sont dégradés.

En 2023, il y a eu 37 sollicitations ponctuelles (hors programmation) pour la gestion des cours d'eau, 14 600 mètres linéaires de cours d'eau expertisés/visités, 2 500 mètres linéaires de cours d'eau renaturés et 5 000 mètres linéaires de cours d'eau restaurés en lit mineur.

En matière de gestion des coulées d'eau boueuses, il y a eu 70 mètres linéaires d'aménagements d'hydraulique douce entretenus, et 6 exploitants agricoles ont bénéficié d'une indemnité agricole.

Concernant les données financières, la contribution totale du GCE du périmètre est de 220 000 € (contre 200 000 € les années précédentes), et il y a eu 138 486 € de dépenses d'exploitation, ainsi que 167 139 € de dépenses d'investissement éligibles à la taxe GEMAPI. La contribution moyenne GCE par habitant est de 12.29 €.

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

- o Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 du Grand Cycle de l'Eau de la Basse-Zorn.

## **9) Rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets**

L'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est présenté avant le 30 juin de chaque année par la collectivité compétente. Le contenu du rapport portant sur l'exercice 2023, a été présenté en séance du conseil communautaire le 24 juin 2024.

### **Ordures ménagères et collecte sélective**

La collecte des ordures ménagères résiduelles est hebdomadaire et tous les 15 jours pour les déchets recyclables. Elle a été confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 7 ans à l'entreprise SUEZ sur appel d'offres passé en groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SMITOM de Haguenau-Saverne auquel la CCBZ est adhérente. Ce traitement est assuré par incinération à l'unité de valorisation énergétique de Schweighouse-sur-Moder.

**Production globale des déchets en 2023 = 9 447 tonnes (10 079 en 2022), soit 536 kg/hab (569 en 2022), soit 1.47 kg de déchets/jour (1.56 en 2022).** Sur ces 9 447 tonnes :

- 2 234 tonnes sont incinérées, soit 23.6% (3 272 en 2022)
- 6 794 tonnes sont recyclées, soit 72% (6 263 en 2022)
- 418 tonnes sont enfouies, soit 4.4% (543 en 2022)

**1 707 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2023** contre 2 629 en 2022 (soit - 35%) et **1 273 tonnes de déchets recyclables** contre 1 145 en 2022 (soit + 11%).

En moyenne, les particuliers ont réalisé **10.9 levées** en 2023 (18.6 en 2022).

Chaque habitant de la CCBZ a produit en 2023 en moyenne :

- 97 kg d'ordures ménagères (148 en 2022)
- 117 kg de déchets recyclables (bac jaune et vert ; 107 en 2022)
- 298 kg d'apport en déchèterie (hors verre) (309 en 2022)
- 24 kg de biodéchets

**Refus moyen de tri de 15.97 % (12.23% en 2022).**

Autres : Pays Rhénan : 18.31 % ; CA Haguenau 20.33 % ; Pays Zorn 13.97 %.

Les refus de tri ont été de 203 tonnes (147 en 2022) et ont coûté à la CCBZ un montant de 50 925 €, (33 655 € en 2022) soit un surcoût de presque 3 € par habitant (2 € en 2022).

Un ambassadeur du tri travaille à temps complet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Sur 606 contrôles à Gries en 2023 (595 en 2022)
- 70 % de bacs conformes (verts) contre 64% en 2022
- 22 % de bacs non conformes (orange) contre 25% en 2022
- 8 % de refus de collecte (rouge) contre 11% en 2022  
(8% Geudertheim, 6% Hoerdt, 5% Weitbruch, 6% Weyersheim, 10% Kurtzenhouse, 3% Bietlenheim).

### Collecte des biodéchets

La collecte séparée des biodéchets a démarré le 6 janvier 2023 avec l'installation de 53 bornes. 14 bornes supplémentaires ont été installés en mars 2023, afin d'atteindre un ratio d'une borne pour 260 habitants environ (recommandations de l'ADEME). Cette collecte a permis de détourner 403 tonnes de déchets alimentaires du bac OMr, ce qui équivaut à une moyenne de 24 kg/habitant par an.

### Déchèteries

- La CCBZ possède 2 déchetteries : à Geudertheim et Gries + 1 PAV de déchets verts et gravats, clôturé mais non gardienné, à Weyersheim. Les particuliers sont admis dans la limite de 24 passages par an, avec un apport journalier maxi de 1 m<sup>3</sup>, sur tous les sites et sur présentation d'un badge valide. Les professionnels s'acquittant de la redevance incitative sont admis dans la limite de 10 passages par an avec un maximum de 1m<sup>3</sup> par passage sur les sites de Geudertheim et Gries.
- **5 351 tonnes de déchets** ont été accueillies dans les déchèteries (5 600 en 2022) : 1 643 tonnes de déchets verts, 1 210 tonnes de gravats, 528 tonnes de déchets incinérables, et 416 tonnes de déchets non incinérables.
- Sur ces 5 315 tonnes : **2 088 tonnes à Gries** (2 126 en 2022) avec notamment 549 tonnes de déchets verts (640 en 2022) et 410 tonnes de gravats (583 en 2022).
- Un total de 56 004 passages a été comptabilisé sur les 3 déchetteries (50 692 en 2022) dont **40%** enregistrés à **Gries**. Un dysfonctionnement du contrôle d'accès à la déchetterie de Gries en novembre a empêché la bonne comptabilisation des passages pour ce mois.

5 894 badges ont été utilisés au moins une fois en 2023 (6 061 en 2022,) sur 8 496 comptes usagers (1 371 à Gries). Les particuliers ont utilisé en moyenne 7 entrées sur leur badge en 2023 (6 en 2022), les professionnels ont utilisé en moyenne 2 entrées sur leur badge et les administrations 5 (avec maxi de 34 passages pour un compte).

### Indicateurs financiers

La redevance incitative est calculée selon le type d'utilisateur (particulier, administration, association, professionnel), la composition du ménage pour les particuliers et le nombre de bacs détenus.

**Tarifs annuels particuliers** (incluant forfait 12 levées), part fixe :

- ½ ménage (personne seule) : 97.40 € (2.70 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)
- Ménage 120 l : 162.40 € (2.70 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)
- Ménage 240 l : 193.60 € (5.30 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)

Les particuliers « santé » bénéficient de 12 levées supplémentaires sur le bac en place (disposition pour l'année civile après fourniture d'un justificatif médical).

**Tarifs annuels professionnels** (incluant forfait 12 levées), part fixe :

- Bac 120 l : 292.40 € (2.70 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)
- Bac 240 l : 323.60 € (5.30 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)
- Bac 660 l : 447.20 € (15.60 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)

Concernant les usagers, 15 859 factures ont été émises en 2023 pour un montant moyen de 89.77 €.

**Autres actions réalisées en 2023 :**

- 6 ateliers d'initiation au compostage proposés aux habitants
- 22 prestations de broyage en déchèterie (10 à Gries) : 132 tonnes de branchages broyés. Les particuliers ont pu récupérer l'équivalent de 22 bennes de 15 m3 de broyat
- Collecte de sapins de Noël en janvier à Hoerdt
- 3 ateliers de jardinage au naturel (60 participants environ)
- 8 jours d'animations scolaires et périscolaires (dont la semaine européenne de réduction des déchets du 18 au 26 novembre) pour sensibiliser les écoliers à la réduction des déchets et aux bons gestes de tri.

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire et M. Richard VOLTZENLOGEL, Adjoint au Maire

- o Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;

## **10) Compte-rendu d'activités de la concession de distribution publique d'électricité ES pour l'année 2023**

Ce compte-rendu établi par Strasbourg Electricité Réseaux en sa qualité d'organisme de distribution d'électricité (Article 21 de la loi NOME, article L2224-31 du CGCT) a été envoyé avec les convocations au Conseil Municipal. Parmi les informations spécifiques à retenir pour 2023 :

- 81 022.37 € de travaux ont été réalisés par Strasbourg Electricité Réseaux dans notre commune (102 873 € en 2022). Il s'agit principalement de nouveaux raccordements de maisons individuelles (66 516 €) et d'une modification d'une ligne aérienne rue de Gries à Marienthal (14 506 €).
- Pas d'incidents importants sur les réseaux à noter en 2022, juste 5 coupures le 30.05 (138 clients impactés) ; le 07/07 (138 clients) ; le 21.07 (54 clients) ; le 26.08 (54 clients) et le 30/10 (140 clients).
- Pour la partie « distribution », la commune dispose de 16 postes de transformation électrique, avec un réseau qui se compose :
  - o de 39.61 kms de longueur de réseau basse tension
    - dont 25.02 km en aérien et 14.59 km en souterrain
  - o de 4.4 kms de longueur de réseau haute tension
    - dont 0.4 km en aérien et 4 km en souterrain
- En matière de consommation, ES Réseaux a distribué **10.11 millions de kWh** (10.95 en 2022) dont :
  - o 9.10 millions (9.74 en 2022,) à 1 526 clients particuliers et professionnels BT <36 kVa (1 502 en 2022,)
  - o 944 852 kWh (1.15 million en 2022, 1) à 8 clients professionnels BT > 36 kVa (7 en 2022)
  - o 66 952 kWh (0.06 millions en 2022) à 1 client professionnel HTA

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

- o Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 relatif à la concession de distribution publique d'électricité

## **11) Points divers**

M. le Maire Eric HOFFSTETTER annonce le départ (démission) d'un agent aux services techniques, Valentin HOFF, à compter du 09 septembre 2024. Un recrutement est en cours pour le remplacer.

M. le Maire Eric HOFFSTETTER informe le conseil d'un problème récurrent de divagations d'animaux issus d'une exploitation située en forêt au bout de la rue Schweitzer.

M. Richard VOLTZENLOGEL, adjoint au Maire, indique que des travaux d'élagage et de taille d'arbres seront réalisés prochainement à Marienthal-Gries pour des raisons de sécurité et de visibilité.

M. le Maire Eric HOFFSTETTER demande la présence des conseillers lors de la Journée Portes Ouvertes du 22.09 à la Cour des Mots.

### Agenda

Samedi 07 septembre	09-12h et 13h30-17h	Portes Ouvertes de l'école de musique intercommunale
Dimanche 08 septembre	10h	Assemblée Générale de la MMG à l'Annexe de la Mairie
Mercredi 11 septembre	16h	Visite du centre d'enfouissement à Weitbruch
Jeudi 12 septembre	09h	Réunion des DGS de la CCBZ à l'annexe de la Mairie
Lundi 16 septembre		Rentrée de l'école de musique intercommunale
Mardi 17 septembre	19h15	Réunion du CME à la Mairie
Mercredi 18 septembre	09h30	Conseil d'Administration de l'EPF Alsace à Strasbourg
Jeudi 19 septembre	08h30	Journée des Maires et Salon des maires et élus locaux du Bas-Rhin
	20h	Réunion du comité de l'ASC
Vendredi 20 septembre	17h30	Cérémonie de pose de la 1 <sup>ère</sup> pierre du projet « La Cour des Mots » et signature de la convention de souscription d'un appel à dons.
Dimanche 22 septembre	10-18h	Portes Ouvertes à la Cour des Mots (Journées européennes du Patrimoine)
Dimanche 22 septembre		Marche solidaire du CIJ de la CCBZ
Lundi 23 septembre	17h	Don du sang au Millénium à Weitbruch
	20h	Conseil Communautaire
Samedi 28 septembre		Manifestation solidaire de l'association HOPE à l'ELF
Mardi 08 octobre	20h	Assemblée Générale de Graines de Mômes à l'Annexe de la Mairie
Jeudi 10 octobre	08h30	Conférence des Maires de la CCBZ
Samedi 12, dimanche 13/10		Exposition fruitière à l'ELF
Lundi 14 octobre	20h	Conseil Communautaire
Mardi 15 octobre	19h15	Réunion du CME à la Mairie
Jeudi 17 octobre	20h	Conseil Municipal

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 21h05

### **Ont signé le présent procès-verbal**

**Le Maire,**

**Eric HOFFSTETTER**



**La rapporteur,**

**Sabine KROMMENACKER**

